

DÉLIBÉRATION n° 2025/055

L'an deux mille vingt-cinq et le 08 avril 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE et Philippe RAISON.

Procurations : Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Sandrine DURAN

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Affaires Générales - Demande de subvention au FIPD - Présentation d'une délibération pour solliciter une subvention auprès du FIPD

Contexte :

Notre commune, à l'instar de nombreuses autres, est confrontée à des enjeux de sécurité publique. Les incivilités, les détériorations de biens publics et les dépôts sauvages ont suscité l'inquiétude de nos concitoyens.

Nécessité de l'extension :

- Le dispositif de vidéoprotection existant, mis en place en 2014, a démontré son efficacité.
- Cependant, il est nécessaire de l'étendre afin de couvrir des zones supplémentaires telles que le gymnase, l'entrée de l'autoroute et le stade de rugby, qui sont particulièrement exposées à des actes de délinquance.

Objectifs de l'extension :

- Renforcer la sécurité des biens et des personnes.
- Dissuader les auteurs d'infractions.
- Faciliter l'identification des auteurs en cas d'incident.

Financement :

- Le coût total du projet est estimé à 128 066 euros.
- Nous sollicitons une subvention auprès du FIPD à hauteur de 64 033 euros.

- Le reste à charge pour la commune serait de 64 033 euros sur 3 ans soit 21 345 par an à compter de 2026.

Plan de déploiement :

- Le plan de déploiement des nouvelles caméras, présenté en annexe, a été élaboré en concertation avec les services de police et de gendarmerie.

Impact attendu :

- L'extension du système de vidéoprotection contribuera à améliorer le sentiment de sécurité de la population et à réduire la délinquance sur notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

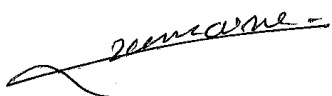
AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPD à hauteur de 64 033 € et à signer tout document nécessaire à cette demande

ACTE

- Que les dépenses à la charge de la commune seront engagées à compter de 2026.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 14 avril 2025